



ASSOCIATION ORTHORISQ

RAPPORT MORAL

Exercice du 1^{er} juillet 2012 au 30 juin 2013

Paris, le 15 octobre 2013

Chers Adhérents, Chers Consœurs et Confrères,

Tout d'abord, notre association va bien avec, à ce jour, plus de deux mille adhérents, ce qui fait d'OrthoRisq un des premiers organismes agréés en gestion des risques médicaux. La Direction vous en fera le détail lors de notre prochaine réunion de formation à la SoFCOT et vous informera du résultat de la journée de formation présentielle du 16/11/12 ainsi que la webformation 2012, formations qui ont été un succès.

Un nouveau Conseil d'Administration a été constitué, le 14 décembre 2012, sous la Présidence de **Jacques Tabutin**, ainsi qu'un nouveau Bureau composé du Président, du Trésorier et du Secrétaire Général mais aussi d'une nouvelle fonction, celle de Vice-président, qui sera particulièrement à l'écoute des adhérents. La représentativité des adhérents a été augmentée avec deux confrères élus (Pierre Devallet et Baudouin Redréau) qui sont à votre écoute et que vous pouvez interroger directement sur le site OrthoRisq. La composition du CA est mieux équilibrée entre le professionnel et le scientifique et avec équilibrage des exercices public et libéral. Ce CA exercera pour trois années selon nos statuts puis sera renouvelé sous la présidence du SNCO.

Ce nouveau CA s'est attelé à la finalisation de la mise à jour de nos nouveaux Statuts initiée par notre ancien Président, **Jean-Paul Levai**, et douze versions auront été nécessaires. L'Assemblée Générale Mixte du 14 décembre 2012 a permis de valider ces nouveaux Statuts. La rédaction du Règlement Intérieur a, quant à elle, abouti à sa version finale au bout de sa

vingt cinquième version ; ce règlement a été adopté à l'unanimité par le CA du 28 juin 2013. Ces textes qui régissent notre association sont consultables sur le site internet d'OrthoRisq.

Le retour à l'équilibre budgétaire sous l'impulsion du Bureau et en particulier de notre Trésorier, **Christophe Averous**, est enfin acquis et les projections pour les exercices à venir rassurantes. Nous avons suivi à la lettre les recommandations faites lors de l'exercice précédent par notre Commissaire aux Comptes (KPMG) avec la maîtrise des dépenses, la détermination de plafonds de rémunérations pour les Experts et d'une grille indemnitaire pour la Direction et le Président de la commission risque. Le remboursement des frais occasionnés par les réunions de CA et les indemnisations pour perte d'activité des missions de représentation d'OrthoRisq font l'objet désormais d'une grille de remboursement sur justificatifs et avec compte-rendu de réunion.

La Direction (Henri Bonfait et Philippe Tracol) s'est structurée pour mieux répondre à la prise en charge des événements indésirables que vous avez déclarés : création d'un comité EI qui réalise un premier tri des déclarations puis les répartit sur les différents groupes d'analyse. A la demande de la HAS, une nouvelle approche est en cours de réalisation avec la rédaction de **SSP : Solution pour la Sécurité des Patients**. Mais nous avons bien conscience de la portée probable de ces recommandations sur le plan juridique et leur production devra avoir l'aval du conseil scientifique du CNP de chirurgie orthopédique ainsi qu'un avis juridique. La gestion des bilans annuels fait appel maintenant à un prestataire extérieur qui initie le traitement administratif du bilan avant de le renvoyer à l'Expert désigné pour l'analyse finale. Une procédure de contrôle de la formation et de la qualité du travail des Experts a également été mise en place par la Direction en lien étroit avec le Bureau et le CA.

Les Conseils Professionnel et Scientifique (avec la Commission Risque) ont commencé leurs travaux en relation avec le Collège, l'AOT et le SNCO pour donner les orientations générales ayant un intérêt pour l'exercice quotidien de notre spécialité. Ils réalisent le référentiel risque d'orthopédie-traumatologie selon les critères définis par la HAS et constituent le programme de la journée annuelle de formation présentielle ou par internet (webformation).

Une Commission du Risque Assurantiel Médical (CRAM) a vu également le jour. Elle travaillera avec tous les assureurs, dans l'optique de diminuer le coût de la RCP des Orthopédistes, par l'étude de notre sinistralité sur des éléments objectifs que nous arrivons enfin à obtenir.

Deux alertes majeures ANSM (Association Nationale de la Sécurité du Médicament) concernant les prothèses ABG2 puis Ceraver ont été traitées conjointement par la SoFCOT, la SFHG et OrthoRisq pour vous donner une procédure et une conduite thérapeutique à adopter pour vos patients.

Le Développement Professionnel Continu va devenir obligatoire en 2014. La SoFCOT a alliée un organisme pour cela, OrthoRisq va participer, au sein de cette organisme, à l'évaluation sur le versant risque des pratiques professionnelles et des conduites thérapeutiques, par exemple, via les SSP (Solution pour la Sécurité des Patients). Une nouvelle articulation avec l'AOT (le **ORTHORISQ** – 56 rue Boissonade – 75014 Paris – Téléphone : +33 (0)1 43 22 47 65 – Télécopie : +3 (0) 1 43 22 46 70 E-mail : orthorisq@orthorisq.fr – Site internet : www.orthorisq.fr

congrès) est en réflexion car les journées de DPC doivent se dérouler en dehors de toute présence de l'industrie.

Les relations avec la SoFCOT vont être impactées par la création du CNP-SoFCOT ou Conseil National Professionnel de Chirurgie Orthopédique car les statuts de la SoFCOT mais aussi de l'Académie (AOT) ont nécessité une mise à jour pour devenir conformes à la réglementation. OrthoRisq reste un des piliers de notre société savante, devenue maintenant professionnelle, avec parité dans les structures dirigeantes du mode d'exercice public ou privé de notre spécialité.

Les membres du Bureau, ainsi que l'ensemble des membres du CA, travaillent pour vous dans l'intérêt de notre association afin d'améliorer vos conditions d'exercice et la qualité de la prise en charge des patients.

François Loubignac

Secrétaire Général